

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 18 /11

Nombre de conseillers  
en exercice : 13  
\*\*\*\*\*

Séance du 12 octobre 2011

Présents : 9  
Représentés : 1  
Absents Excusés : 2

OBJET :

**BUDGET  
PREVISIONNEL  
ET PRIX DE  
JOURNEE 2012**

**FOYER  
LOGEMENTS  
« La Falquette »**

L'an deux mille onze, le douze octobre,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de  
SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal  
d'Action Sociale, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe  
BARTHELEMY, Président.

**Présents :** Messieurs BARTHELEMY – CARISSIMI – BONNES –  
Mesdames DUCHON DORIS – SAN ROMA — DOYET- SAMAT –  
ANTONELLI – CALVEZ

**Excusées :** Mesdames RANERI (procuration à M. BARTHELEMY) -  
GIRAN SAMAT - MEUNIER

**Assistent :** Mmes GALLERON, Directrice CCAS – PICO, Directrice Foyer  
Logements

La Directrice soumet au Conseil le budget prévisionnel 2012 du Foyer  
Logements « La Falquette », établi par ses soins et appuyé de tous documents propres à  
justifier ses propositions.

Ce budget s'élève, tant en recettes qu'en dépenses,

À la **Section de Fonctionnement** à la somme de **1 064 380,65 euros**, tenant compte d'un  
report d'excédent antérieur 2010 de 46.300,00 euros au compte 002

Et, en **Section d'Investissement** à la somme de **78 413.73 euros**, tenant compte d'un  
report d'une partie d'excédent des années antérieures de 31 027.14 euros.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après échange de vues entre ses  
membres et après avoir discuté le projet de Budget,

**ADOpte**, pour la **SECTION d'EXPLOITATION**, par **GROUPES  
FONCTIONNELS** tels que définis par les arrêtés du 8 août 2002, et pour la **SECTION  
d'INVESTISSEMENT**, **CHAPITRE PAR CHAPITRE**, le projet de Budget ainsi  
présenté,

**PROPOSE**, en conséquence de fixer les prix de loyer et de repas ainsi qu'il suit :

*Loyer studio T1 A (26m2)	: 14,65 €+ Forfait charges 1,20 €
*Loyer Studio T1 B (31m2)	: 17,48 €+ Forfait charges 1,43 €
*Loyer Studio T1 bis A (36m2)	: 20.30 €+ Forfait charges 1,66 €
*Loyer Studio T1 bis B (39m2)	: 22.00 €+ Forfait charges 1,82 €
*Loyer Studio T1 bis B (couple)	: 22.00 €+ Forfait charges 2,72 €
*Repas midi	: 10.11 €
*Repas soir	: 05,49 €

**PROPOSE** de fixer le montant de la participation aux frais de repas des personnes âgées relevant de l'aide sociale à **5.05 €** pour le repas du midi et à **2,75€** pour le repas du soir ; la participation de la D.I.S.S. étant égale à 50% des tarifs appliqués aux repas de midi et soir.

**AINSI FAIT & DELIBERE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,**

Pour Extrait conforme,  
LE PRESIDENT du C.C.A.S.